

# LA CRAU

*une ville à la campagne*

MENSUEL MUNICIPAL D'INFORMATION

DÉCEMBRE 2020

*Covid ou pas  
Le Père Noël  
est toujours là !*





**INFOS LOCALES**  
Pages 4-5



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
Pages 6-7



**SOCIAL**  
Pages 8-9



**NOËL**  
Pages 10-11



**COVID-19**  
Page 12



**INFOS DU JIS**  
Page 13



**ENVIRONNEMENT**  
Pages 14-15



**TPM VOUS INFORME**  
Page 17



**LA CRAU AUTREFOIS**  
Page 19





Entre la date de mise en impression de ce document et celle où vous en prendrez connaissance, il est probable que de nouvelles mesures liées au contexte sanitaire soient prises. Vous n'en retrouverez donc pas les détails.

Je l'ai déjà dit, au cours de cette crise, les Municipalités naviguent à vue au gré des décisions prises par le Gouvernement, qu'elles doivent par ailleurs s'efforcer de faire appliquer au mieux localement. Ce qui n'est pas chose aisée.

L'heure n'est pas à la polémique stérile. Difficile de se forger une opinion objective dans le flot incessant d'informations, fakes-news, diverses théories du complot, relayées par des médias de tout bord, faisant défiler sur les plateaux ou les antennes, scientifiques, médecins, ou politiques, dont les avis divergent aussi bien sur le constat de la maladie que sur les mesures édictées ! Force est de constater toutefois, qu'à la différence du printemps, les personnes touchées autour de chacun d'entre nous semblent plus nombreuses.

Vous le savez, les commerces de proximité sont sévèrement frappés par les conséquences de la pandémie. Aussi, la Commune, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, et l'association de commerçants « Les Vitrines de La Crau », tentent d'apporter leur contribution à la sauvegarde de nos commerçants, en initiant des actions de formation visant la digitalisation des enseignes.

Celles-ci sont destinées à moyen terme à assurer leur visibilité sur Internet et les réseaux sociaux, et à développer à plus court terme la vente de produits par des dispositifs de commandes à distance, retraits ou livraison.

Plus que jamais, cette année, si la situation le permet, nous nous devons de consommer dans

nos centres-villes à l'occasion des fêtes de fin d'année, qui constituent une période cruciale pour les acteurs économiques.

2020 aura été pour toutes et tous une année particulièrement éprouvante et anxiogène. Si les traditionnelles animations prisées par les enfants ne devraient pas se tenir, les services municipaux ont été au rendez-vous afin de proposer une ambiance de Noël dans notre ville, au travers d'illuminations et de décorations.

Malgré nos doutes et nos craintes, essayons de tirer profit de la magie de Noël pour nous apporter du réconfort, avant de basculer sur une nouvelle année 2021 porteuse d'espoir.

Joyeuses fêtes.

**Christian SIMON**

Maire de La Crau  
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée  
Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur

*Je souhaite à vous toutes et tous un joyeux Noël.  
J'ose espérer que nous puissions le fêter en famille, ou  
avec des amis pour les personnes isolées.  
Ne manquons pas de visites, mais ne manquons pas non plus  
de manque d'affection de nos proches et de ceux que  
l'on aime.*

*Votre Maire, Christian*

## ZOOM SUR...

### MICHEL CAMAIL PARTAGE SES SOUVENIRS DE LA GUERRE 1939-1945

« Périple parmi le chaos », tel est le titre évocateur du témoignage rédigé par Michel CAMAIL. Ce Craurois de 91 ans a en effet décidé, lors du premier confinement, de coucher sur le papier ses souvenirs de la Seconde Guerre Mondiale.

Michel a 10 ans au début de la guerre. Il vit alors à Toulon avec sa mère. Il se rappelle des restrictions et des tickets de ravitaillement après la défaite de juin 1940 : plus de friandises, ni ces BD qu'il aimait tant lire !... Puis il raconte l'arrivée des Allemands à Toulon en 1942, le sabordage de la flotte, son quotidien dans une ville meurtrie par l'occupation allemande et les bombardements. Une ville qu'il fuit avec sa mère pour se réfugier à Carcès où la guerre le rattrape malgré tout. Sa famille est en effet contrainte de loger les troupes de passage, sans oublier ce jour où des soldats allemands menacent de fusiller les habitants du village après qu'un des leurs ait été abattu... Michel vit la Libération d'août

1944 près de Draguignan, où il a rejoint son père. Deux parachutistes américains atterrissent même sur la terrasse de leur habitation !

Michel CAMAIL nous livre un témoignage précieux sur une période sombre et tragique, du point de vue du jeune garçon inconscient qu'il était à l'époque. Ce fervent lecteur qui fréquente de manière assidue la Bibliothèque de La Crau, a tout naturellement fait don d'un exemplaire de son ouvrage à celle-ci qui le tient donc à la disposition du public. Précisons enfin que, suite à la parution d'un article consacré à ce récit dans le journal Var Matin, Michel a eu la très grande fierté de recevoir un courrier de Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, saluant son talent et son engagement « *qui contribuent incontestablement au rayonnement et au succès de l'ensemble des territoires de la Région* ».



Michel CAMAIL a remis un exemplaire de son ouvrage à Martine PROVENCE, responsable de la Bibliothèque

## LE RECENSEMENT AGRICOLE 2020

**L'opération, débutée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, se poursuit jusqu'au 30 avril 2021.**

Incontournable, exhaustif et couvrant l'ensemble du territoire, le recensement agricole est la plus grande enquête conduite dans le monde agricole. Réalisé tous les 10 ans, ce recensement concerne toutes les exploitations de la métropole et des départements d'Outre-mer. Il permet de cartographier l'agriculture française avec une grande précision dans toutes les régions et pour toutes les filières : grandes cultures, élevage, maraîchage, horticulture, viticulture, etc. L'opération est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective et par les services statistiques régionaux du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elle répond à un règlement européen. Elle est ainsi réalisée par tous les Etats membres à la même période, sur la base des mêmes concepts, dans le but d'obtenir des données comparables.

**La collecte de ces données se fait selon deux modalités simultanées :**

#### ✓ Une collecte par internet

Elle concerne pour la première fois une majorité d'exploitants. Ce dispositif leur permet de répondre de manière sécurisée à un questionnaire quand ils le souhaitent, sans attendre le passage d'un enquêteur. Ils seront destinataires au préalable d'un courrier leur précisant un identifiant personnel pour accéder à leur questionnaire en ligne.

#### ✓ Une collecte par enquêteur

Un échantillon représentatif d'environ 70 000 exploitations métropolitaines recevra la visite d'un enquêteur qui les interrogera sur la base d'un questionnaire plus détaillé, ceci afin de pouvoir approfondir certaines thématiques. Les exploitants concernés seront personnellement contactés par un enquêteur agréé qui prendra rendez-vous pour recueillir toutes les informations.

#### A noter

Le recensement agricole est une opération obligatoire. Les données individuelles collectées sont confidentielles et seront utilisées à des fins exclusivement statistiques ou pour des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les résultats seront mis à disposition de tous sur le site internet consacré à la statistique agricole [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr), afin que tous les acteurs du monde agricole ainsi que le grand public puissent mieux appréhender l'agriculture française dans sa diversité, en termes de filière, de territoire, d'organisation, etc.

## ARRÊT DU SERVICE COMMUNAL DE PRÊT DE MATÉRIEL AUX PARTICULIERS

Depuis de nombreuses années, la Ville proposait aux particuliers domiciliés à La Crau une possibilité de mise à disposition gratuite de tables et de chaises pour l'organisation de tous leurs événements festifs et familiaux.

Les derniers bilans d'activités établis pour ce service ont permis de constater une augmentation exponentielle des demandes de prêt, en toute saison, à tel point que celles-ci deviennent véritablement ingérables et mobilisent trop fortement un personnel qui n'est pas uniquement dédié à cette mission. De plus, le matériel prêté est malheureusement trop souvent retourné sale et/ou défectueux, ce qui impacte encore davantage la gestion de ce service.

**Au vu des importants coûts de fonctionnement générés, la mise à disposition de matériel aux particuliers cessera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

**Cette possibilité restera uniquement réservée aux associations craoises, afin de poursuivre la politique communale de soutien de l'animation locale.**



## LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

**Du 20 novembre au 20 décembre 2020, donnez votre avis sur le projet de pôle d'échange multimodal de La Pauline**

Vous êtes invités à vous informer et à donner votre avis sur ce projet dont l'objectif prioritaire est de permettre la création d'une navette de type RER entre l'Est et l'Ouest de Toulon.

### Comment participer à la concertation sur le projet de pôle d'échange multimodal de La Pauline ?

✓ En posant vos questions au maître d'ouvrage ou en déposant un avis ou une contribution sur le site internet LNPCA : [www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/)

✓ En retournant votre avis par courrier à : SNCF Réseau – Mission LNPCA – Navette toulonnaise – Immeuble Atrium 10.4, 10 Place de la Joliette, BP 85404, 13567 Marseille cedex 02

✓ En déposant votre avis sur le registre disponible à l'accueil de la Mairie de La Crau

✓ En prenant rendez-vous pour une permanence avec le maître d'ouvrage, soit par téléphone, au 06 41 17 64 11, soit via le lien : <https://vu.fr/LNPCA-Inscription-La-Pauline>

✓ En vous inscrivant\* à la réunion publique qui aura lieu, en accès distant et en présentiel si les conditions sanitaires le permettent, **le 8 décembre à 18h**, soit par téléphone au 06 41 17 64 11, soit via le lien <https://vu.fr/LNPCA-Inscription-La-Pauline>

## INFOS LOCALES

### Comment vous informer sur le projet de pôle d'échange multimodal de La Pauline ?

✓ A partir du 27 novembre, en téléchargeant le livret support de la concertation sur le site internet LNPCA :

[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/)  
ou en le commandant au 06 41 17 64 11

✓ A partir du 7 décembre, en vous procurant le livret support de la concertation mis à disposition dans l'un des commerces de proximité de La Crau.

### Pour + d'infos :

[www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr](http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr)

\* les inscriptions sont destinées à permettre de respecter les mesures sanitaires en vigueur (jauge des salles, ...) ou permettre si nécessaire de prévenir les inscrits en cas d'adaptation des modalités de la concertation

<sup>1</sup> Liste des commerces, également disponible sur le site internet LNPCA : Pharmacie Quinaud, Pharmacie de l'Avenue, Pharmacie du Patrimoine, Pharmacie de la Moutonne, La Fougassette, Maison Lapergue, Tintamarre, Le Moulin de l'Estagnol, Pâtisserie Horizon, Matyasy, Boucherie La Royale, Vignali Christian, La Civette, Bar des Sports



**Christian LESCURE**  
Conseiller Municipal délégué  
au Développement Economique,  
Commerce, Artisanat, Foires  
et Marchés

## LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE SYNERGIE

Ce nouveau laboratoire de biologie médicale a ouvert ses portes le 30 novembre 2020 en centre-ville de La Crau. Il s'agit du huitième laboratoire ouvert par le groupe SYNERGIE dans l'Ouest Var, après Six-Fours-les-Plages, La Seyne-sur-Mer et Toulon. Les biologistes médicaux et l'équipe du laboratoire vous accueillent du lundi au vendredi de 7h à 13h et de 14h à 18h30, et le samedi de 7h à 12h.

44 Avenue du 8 mai 1945  
Tel : 04.98.04.40.50 - Mail : [lacrau@synergie-83.com](mailto:lacrau@synergie-83.com)  
Site internet : [www.synergie-83.com](http://www.synergie-83.com)



## CARLANGES BICYCLETTE

Thierry QUÉAU vous propose un concept à la fois original et dans l'air du temps d'atelier mobile d'entretien et de réparation vélo. Après une première carrière de réparateur d'hélicoptères, ce passionné de vélo a minutieusement préparé sa reconversion, d'une part en suivant toutes les formations requises, d'autre part en supervisant l'aménagement de son camion devenu aujourd'hui son premier outil de travail...

Concrètement, Thierry vous propose les prestations suivantes : entretien multimarques sur tout type de vélos, révision classique, maintenance spécifique pour vélos à assistance électrique, montage technique complexe à la carte, conseils techniques, etc.

Il dispose dans son camion d'un outillage performant et des pièces détachées nécessaires. Il intervient sur rendez-vous directement à votre domicile. Il peut également retirer votre vélo sur place et vous le ramener après réparation.

Thierry envisage par ailleurs, et à très court terme, certains projets de développement de son activité avec la vente de vélos neufs (il dispose déjà d'un stock de vélos pour enfants) et la possibilité d'intervenir sur les marchés locaux.

Soulignons enfin que l'atelier mobile « Carlanges Bicyclette » est agréé par le dispositif national « Coup de Pouce Vélo » offrant une possibilité d'aide financière pour la réparation de vélos, ceci jusqu'au 31 décembre 2020.

Sur rendez-vous du lundi au samedi, de 8h30 à 18h

Tel : 06.21.15.04.03

Mail : [contact@carlangesbicyclette.fr](mailto:contact@carlangesbicyclette.fr)

Site internet : [www.carlangesbicyclette.fr](http://www.carlangesbicyclette.fr)



## LA VILLE DE LA CRAU SOUTIENT

### L'ÉCONOMIE LOCALE

Déjà durement impactés par la crise sanitaire qui sévit depuis le mois de mars, les professionnels craurois ont encore dû faire face à un deuxième épisode de confinement. Plusieurs actions ont été mises en place afin de leur apporter soutien et assistance.

#### UNE LISTE DES PROFESSIONNELS EN LIGNE

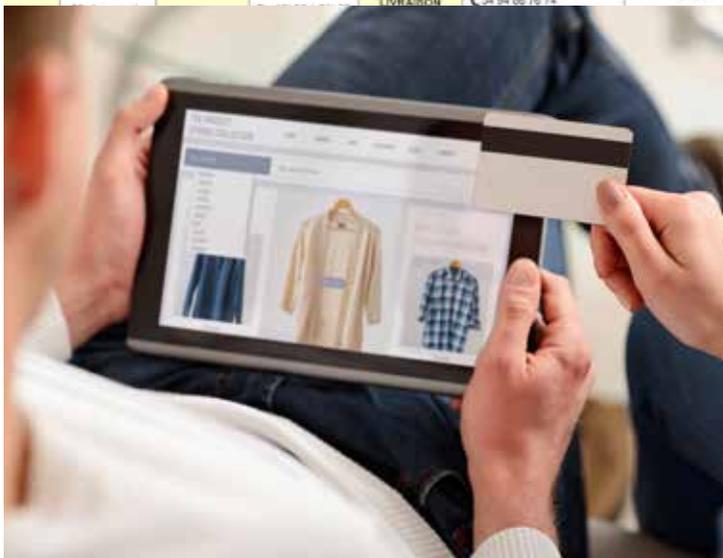
Dès le début de ce nouveau confinement, un appel a été lancé via le site internet et la page Facebook de la Ville, afin de recenser tous les professionnels craurois proposant une solution de retrait de commandes et/ou de livraison à domicile. Une vingtaine de commerçants et restaurateurs ont rapidement répondu à cet appel et ont pu bénéficier d'une large diffusion de leurs services et de leurs coordonnées auprès de la population. Il convient de souligner que cette dernière a d'ailleurs largement joué le jeu en relayant un maximum cette liste sur les réseaux sociaux.

#### UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA DIGITALISATION

Aujourd'hui plus que jamais, la relance des activités et la survie de nos commerces et de nos entreprises de proximité passe par le numérique, outil incontournable pour gagner en visibilité et garder le contact avec ses clients. Un partenariat a donc été mis en place avec la Ville, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Var et l'association « Les Vitrines de La Crau », afin de proposer aux professionnels d'intégrer un dispositif d'aide à la digitalisation de leur commerce ou de leur entreprise.

Dans un premier temps, la CCI du Var a contacté environ 120 commerçants, artisans et entrepreneurs craurois pour faire un point sur leur visibilité numérique et sur les actions mises en œuvre, ou non, dans ce domaine par chacun d'entre eux. L'objectif est clair : il s'agit de sensibiliser ces professionnels à se doter des outils numériques nécessaires au développement de leur communication en ligne et à la relance de leur activité, tout particulièrement en cette période de crise sanitaire. Pour cela, un accompagnement à la digitalisation leur est proposé avec participation à des ateliers et à des sessions de formation dispensées par les experts de la CCI et adaptées aux besoins et aux problématiques de chacun. Il est à noter que cette action, soutenue par la Ville de La Crau, est financée par l'association « Les Vitrines de La Crau » sur la base d'une subvention attribuée par la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

# DEVELOPPEMENT ECO



#### ADAPTATION DES MARCHÉS HEBDOMADAIRES AUX CONTRAINTES SANITAIRES

Les marchés hebdomadaires ont pu être maintenus pendant le reconfinement. Toutefois, seuls les produits alimentaires étant autorisés, il a fallu adapter leur organisation en recentrant l'installation des différents stands sur l'Avenue Jean Toucas et la Rue Aspirant François Philippe, bien évidemment dans le respect des mesures de distanciation. Une trentaine de commerçants forains et producteurs étaient présents, en moyenne, sur les marchés du mercredi et du dimanche et ont pu ainsi assurer la continuité de leur activité.

**SOYONS TOUS SOLIDAIRES  
AVEC NOS COMMERÇANTS  
ET NOS PROFESSIONNELS !  
CONSOMMONS LOCAL !**

**A l'approche de Noël, adoptons  
tous cette bonne résolution,  
Et surtout conservons-la dans nos  
habitudes de consommation...**





**Paule MISTRE**  
Adjointe au Maire déléguée  
au CCAS et à l'Action Sociale

## DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL

Suite aux dernières mesures sanitaires liées au nouveau confinement, les modalités de distribution du Colis de Noël pour les Seniors ont été modifiées. Toutes les personnes inscrites ont ainsi reçu un courrier du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) les informant des nouvelles dispositions.

Pour rappel, un système de « Drive » a été mis en place afin de limiter au maximum tout contact et tout regroupement. Les dates et lieux de retrait ont été définis comme suit :

	Lieu de retrait	Jours de retrait	Horaires
<b>La Moutonne</b>	Gymnase de l'Estagnol	Mercredi 2 décembre	8h30/12h 13h/17h
<b>La Crau</b>	Espace Culturel JP Maurric	Samedi 5 décembre Mercredi 9 décembre	

La présentation du ticket d'inscription sera obligatoire pour retirer son colis.

Concernant les personnes qui n'auront pas pu retirer leur colis aux dates indiquées, les possibilités de retrait ou de livraison seront traitées au cas par cas après le 9 décembre 2020.

Il est enfin à noter que le colis sera livré aux bénéficiaires du service de portage de repas à domicile par le chauffeur de la société prestataire.



## SÉNIORS

Nouveau site  
exclusivement  
réservé aux  
jeunes de  
55 ans et +

« Léo, tu vas  
devoir patienter ! »



Ateliers, conférences... Inscrivez-vous, tout est gratuit !

[www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr](http://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr)



En cette période si particulière où les activités de lien social et de prévention pour les Seniors sont incertaines car reportées et/ou annulées, l'Association de Santé, d'Éducation et de Prévention sur les Territoires (ASEPT) PACA qui regroupe toutes les caisses de retraite, vous propose d'accéder à de nombreuses activités gratuites, labélisées « bien-vieillir », via la plateforme web [www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr](http://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr).

### Comment ça marche ?

Sur la page d'accueil du site, retrouvez directement le planning des activités accessibles en ligne. Une offre variée d'ateliers thématiques est proposée : Sommeil / Sophrologie, Nutrition, Bien-être, Mémoire, Numérique... Il suffit alors de vous inscrire à celui qui vous intéresse (le nombre de places est limité).

Sur la même page d'accueil, vous avez également la possibilité de renseigner votre commune de résidence dans le moteur de recherche et ainsi de trouver, près de chez vous, des activités santé et bien-être gratuites, organisées bien évidemment en fonction et dans le respect des mesures sanitaires, telles que :

- ✓ Participer à des forums (bien vivre sa retraite, droits et santé, équilibre, etc.)
- ✓ Suivre des conférences (sommeil, mémoire, cuisine-santé, etc.)
- ✓ Initiations (sophrologie, gym adaptée, numérique, etc.)
- ✓ Ateliers thématiques (vitalité, bien chez moi, etc.)
- ✓ Assister à une pièce de théâtre, un café-débat, etc.

**Pour + d'infos :**  
[www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr](http://www.bienvieillir-sudpaca-corse.fr)

## LE CCAS A VOTRE SERVICE...

Dans ce contexte sanitaire difficile, il semble opportun de rappeler que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose différents services à destination des Seniors et des personnes les plus fragiles. N'hésitez pas vous renseigner !

### LE REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES ET ISOLÉES

Ce registre est géré tout au long de l'année par le CCAS. Il permet de contacter rapidement les personnes inscrites en cas d'événement exceptionnel, de risque lié à la canicule ou au grand froid, à une pandémie..., afin de s'assurer de leur bonne santé, de leurs besoins éventuels et de déclencher, si besoin, l'aide la plus appropriée. Peuvent y être recensées les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, les personnes handicapées.

L'inscription sur ce registre est facultative et basée sur le volontariat. Elle peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (proche, médecin, services sociaux).

Il est important de souligner que ce registre est soumis aux mesures de confidentialité, de droit d'accès et de rectification des informations par les intéressés.

### LE PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Le service de repas à domicile a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades. Il est ainsi destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, de retour d'hospitalisation ou pour les personnes reconnues handicapées).

#### Rappel des modalités de fonctionnement du service

##### ✓ Inscriptions

Les inscriptions se font auprès du Bureau du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situé à la Mairie Annexe de La Crau (15, Boulevard de la République). Un dossier doit être complété comprenant notamment un certificat médical.

##### ✓ Menus

Les repas servis sont équilibrés et correspondent aux besoins nutritionnels de la personne. Des menus adaptés peuvent être proposés en cas de régime spécifique : sans sel, sans sucre, pauvre en sucre ajouté. Enfin, les menus sont communiqués mensuellement par le livreur.

##### ✓ Livraison

Ce service fonctionne en liaison froide pour les repas du midi et du soir. Ceux-ci sont préparés et livrés le matin par le prestataire du CCAS, la société SODEXO, selon le rythme suivant :

- du lundi au jeudi : livraison des repas du jour
- le jeudi : livraison des repas du jeudi et du vendredi
- vendredi : livraison des repas du samedi et du dimanche.

En cas d'absence, il convient de prévenir le Service du CCAS sous 48h.

##### ✓ Tarification

Il est à souligner que le repas du midi n'est pas dissociable de celui du soir. Ainsi, le coût des « repas journée » s'élève à 9,50 euros pour 2020. Une facture mensuelle est adressée par le Trésor Public.

### LA TÉLÉALARME

La téléalarme est un service de téléassistance qui fonctionne en permanence, jour et nuit, 7 jours sur 7. En cas de problèmes, malaise ou autre, la personne actionne un déclencheur (bracelet ou pendentif). Le service de téléassistance est immédiatement averti. Il enclenche alors les mesures d'urgence pour porter secours à la personne : contact du réseau de proximité de la personne (ses proches) ou des services d'urgence... Le CCAS peut vous mettre en relation avec différents prestataires si vous souhaitez avoir recours à ce service.

#### Pour + d'infos :

Vous pouvez contacter le CCAS situé en Mairie Annexe  
15, Boulevard de la République  
Tel : 04.94.01.56.80

Les dossiers d'inscription sont également disponibles sur le site internet [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique « Démarches / Social ».



**Emmanuel BIELECKI**

Conseiller Municipal délégué à la programmation festive et vie associative événementielle

Pandémie de COVID-19 oblige, nous nous apprêtons à vivre des fêtes de Noël totalement inédites... Cette année, vous ne pourrez malheureusement pas retrouver vos grands rendez-vous habituels : marché de Noël, Festival en Attendant Noël, arrivée du Père Noël et feu d'artifice. Toutefois, et afin de préserver autant que possible l'atmosphère si particulière de Noël, il n'était pas envisageable de renoncer à certaines traditions ! C'est ainsi que nous vous proposons de participer à notre concours de crèches provençales tout en invitant les plus jeunes (et les plus grands s'ils le souhaitent aussi !) à venir déposer leur lettre dans la boîte aux lettres du Père Noël. Illuminations et sapins de Noël seront par ailleurs bel et bien en place afin de donner malgré tout un air de fête à notre ville...

## LA BOÎTE AUX LETTRES DU PÈRE NOËL

La fameuse boîte aux lettres du Père Noël retrouvera sa place habituelle sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Vous pourrez ainsi y déposer tous vos courriers jusqu'au mardi 22 décembre 2020.

**Attention ! Pensez à bien noter votre nom, votre prénom et votre adresse sur votre lettre pour que le Père Noël puisse vous répondre !**

## ILLUMINATIONS ET SAPINS DE NOËL

Noël sans illuminations et sans sapins de Noël n'est pas vraiment Noël !... Les illuminations et décorations sont donc maintenues durant le mois de décembre, et contribueront à égayer quelque peu les rues de la ville en cette période difficile. Les Services Techniques sont à pied d'œuvre depuis le début du mois d'octobre pour installer tous les sujets et éléments décoratifs à La Crau et à La Moutonne. Les éléments situés en hauteur ont quant à eux été mis en place par une entreprise spécialisée. Au total, près de 200 sujets et éléments lumineux ont ainsi été installés. Par ailleurs, le traditionnel grand sapin de Noël trônera fièrement à La Crau, sur la Place Victor Hugo, et à La Moutonne, sur la Place Maréchal Foch. Deux spécimens de 10 mètres de hauteur viendront également orner le Parc du Béal.

## CONCOURS DE CRÊCHES PROVENÇALES

Désormais organisé par la Ville de La Crau, ce concours est exclusivement réservé aux particuliers craurois. Vous pouvez concourir dans trois catégories : « Grandes crèches » (plus de 3m<sup>2</sup>), « Moyennes crèches » (de 1 à 3m<sup>2</sup>) et « Petites crèches » (- de 1m<sup>2</sup>). Le règlement du concours est précisé sur le **bulletin d'inscription page suivante**. Si vous souhaitez participer, merci de découper ce bulletin, de le compléter et :

- ✓ soit de le déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie
- ✓ soit de l'envoyer par mail à l'adresse [concours-crech@villedelacrau.fr](mailto:concours-crech@villedelacrau.fr)

**Avant le 22 décembre 2020.**

Votre bulletin devra être accompagné de la copie de votre carte d'identité et de photos (10 maximum) de votre crèche, dont une au moins sur laquelle vous devrez obligatoirement figurer.



La pandémie de COVID-19 et les mesures liées au confinement bouleversent l'organisation de cette édition 2020 du Téléthon. L'association La Crau'ch Cœurs, qui coordonne le Téléthon à La Crau, informe que certaines manifestations initialement prévues en décembre, sont reportées à une date ultérieure, certainement en mars ou avril 2021. Il s'agit notamment du loto, de la course pédestre, du vide grenier et du tournoi de foot. Toutes les précisions vous seront bien évidemment indiquées dans un prochain mensuel.

## A noter !

**Une urne reste à votre disposition à l'Accueil de la Mairie pour recueillir vos dons au début du mois de décembre.**

AFMTELETHON  
LE COMBAT DES PARENTS  
LA VIE DES ENFANTS



## CONCOURS DE CRÈCHES 2020 REGLEMENT ET INSCRIPTION

✓ Le concours porte uniquement sur les crèches provençales

✓ Il est ouvert uniquement aux particuliers craurois

✓ Conséquence directe de la crise sanitaire, il n'y aura pas de passage du jury cette année au domicile des participants. La sélection des plus belles crèches provençales se fera uniquement sur photo.

✓ Veuillez cocher la case correspondant à la catégorie de crèche dans laquelle vous souhaitez concourir :

Les grandes (+ de 3m<sup>2</sup>)

Les moyennes (de 1 à 3 m<sup>2</sup>)

Les petites (- de 1m<sup>2</sup>)

✓ Les candidats devront transmettre par courrier (dans la boîte aux lettres de la mairie) OU par mail\* à l'adresse [concours-creeches@villedelacrau.fr](mailto:concours-creeches@villedelacrau.fr), **avant le 22 décembre 2020 dernier délai** (tout document transmis après cette date ne sera pas traité) :

1) Le présent bulletin d'inscription complété, daté et signé,

2) Une photocopie de leur carte nationale d'identité,

3) Au maximum 10 photos nettes de leur crèche (la qualité des photos sera primordiale) sous différents angles afin de permettre au jury de départager les participants. Attention, le candidat (celui qui aura fourni la copie de sa carte d'identité) devra obligatoirement figurer à côté de sa crèche sur au moins l'une de ses photos.

(\*Pour les envois par mail, le bulletin d'inscription et la carte nationale d'identité devront être numérisés. Les photos devront quant à elles être fournies au format jpeg et d'une qualité suffisante pour pouvoir être exploitées. L'ensemble des pièces jointes ne doit pas dépasser 10 Mo par email).

✓ Parmi les critères de notation, le respect de la tradition de la crèche provençale sera déterminant

✓ Tous les candidats se verront recevoir un cadeau de participation

✓ Les gagnants des 1<sup>er</sup> prix de l'année précédente peuvent participer, sans toutefois prétendre à figurer dans le classement final

✓ Si les conditions sanitaires le permettent, la remise des prix se tiendra le 14 janvier 2021, à 18h30, au sein de la salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

« Lu et Approuvé » + signature	Nom Prénom	Date	Numéro de Téléphone	Adresse postale



# COVID-19

## LE POINT SUR...

### LES MESURES EN VIGUEUR

Au moment où nous imprimons ce numéro, la France vit son deuxième confinement au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Prolongation du confinement ? Sortie progressive ? Couvre-feu ? Possibilité de réouverture des commerces ? Autant de questions auxquelles il ne nous est malheureusement pas possible de répondre de manière anticipée. Une seule chose est sûre : le virus circule activement au niveau national mais aussi localement. Il nous appartient de rester mobilisés et de continuer à respecter les mesures sanitaires afin de réussir à contenir l'épidémie.

#### RAPPEL

Pour limiter les flux de personnes et les risques de contamination, les services communaux fonctionnent en accès restreint, sur rendez-vous uniquement.

La liste des numéros de téléphone et des mails directs de chaque service, pour la prise de rendez-vous, est disponible sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr).

## L'OBLIGATION DE PORT DU MASQUE

L'arrêté préfectoral rendant obligatoire le port du masque dans de nombreuses communes du Var a été reconduit et étendu à 69 communes. Toutes les villes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée sont concernées, y compris la Ville de La Crau. De ce fait, le port du masque reste obligatoire partout sur le territoire communal, donc dans tous les lieux, voies et espaces publics. Cette obligation ne s'applique toutefois pas aux pratiquants d'une activité physique et sportive, aux utilisateurs d'un moyen de déplacement individuel (vélo, trottinette...), ni aux personnes en situation de handicap qui peuvent justifier sur certificat médical de cette dérogation.

## LE DÉPISTAGE

Le dépistage représente également un moyen de lutte essentiel contre l'épidémie. Dans le département du Var, plusieurs solutions s'offrent à vous pour effectuer un test PCR :

#### ✓ Le dépistage en laboratoire de biologie médicale

Il est préférable de contacter au préalable votre laboratoire pour connaître les modalités d'accueil et de prise éventuelle de rendez-vous.

#### ✓ Les centres de dépistages temporaires

Six grands centres de dépistage temporaires et gratuits sont ouverts dans le Var (Toulon, Hyères, La Valette et Draguignan). Ces centres sont autorisés par arrêté préfectoral et ont été mis en place en concertation avec les maires et les autorités sanitaires, en lien avec les laboratoires locaux.

#### ✓ Un dispositif mobile de dépistage

Ce dispositif, porté par l'Agence Régionale de Santé et le Centre Hospitalier Intercommunal Toulon/La Seyne en partenariat avec la CPAM, la Préfecture du Var et l'Association des Maires du Var, a été mis en place dans le courant du mois d'octobre. Un camion spécialement aménagé se déplace directement dans les différentes communes varoises, pour offrir un dépistage gratuit, sans rendez-vous et sans ordonnance, et ainsi toucher tous les publics. A chaque étape, 6 agents hospitaliers sont présents (2 infirmiers, 1 technicien de laboratoire, 2 agents d'accueil et 1 chauffeur) et bénéficient de l'appui logistique des communes d'accueil.

#### A NOTER

Après une première date le 28 octobre dernier, ce dispositif sera de nouveau présent à La Crau, le **mercredi 2 décembre 2020**, sur le parking de l'Espace Culturel Jean-Paul Maurric, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Les personnes qui souhaitent se faire dépister doivent se munir de leur carte vitale, d'une pièce d'identité, d'un stylo et d'un masque.

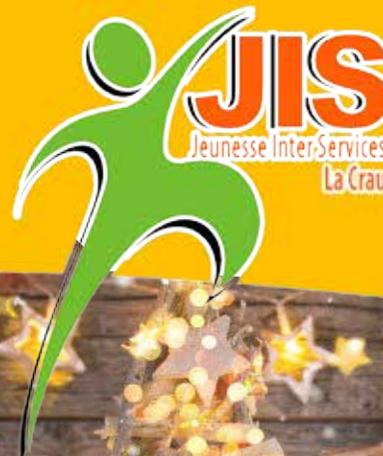
**Pour + d'Infos :** Le site internet [www.sante.fr](http://www.sante.fr) recense tous les centres de dépistage en France, avec la possibilité d'activer la géolocalisation pour trouver celui qui est le plus près de chez soi.

## PRÉCISIONS SUR LES TESTS ANTIGÉNIQUES

Notamment déployés dans les pharmacies et les aéroports, ces tests antigéniques permettent d'avoir un résultat rapide (15 à 30 minutes). Dans le contexte épidémique actuel, ils constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale en complément des tests PCR. Ils sont pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie et ne nécessitent pas la présentation d'une ordonnance médicale. Sur les avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), les tests antigéniques peuvent notamment être utilisés pour les personnes symptomatiques de moins de 65 ans sans risque de développer une forme grave et dans les 4 premiers jours après l'apparition des symptômes, et pour les personnes asymptomatiques hors cas contact, dans le cadre de dépistages collectifs ciblés par exemple dans les EHPAD, les universités, les établissements pénitentiaires, les aéroports, etc.



# Les infos du



## BILLETTERIE

Accessible à tous, adhérents et non adhérents

Cinéma Olbia ..... 6,50€  
Cinéma Pathé av. 83..... 8,90€

Infos à l'accueil du JIS : 04 94 57 81 94

## MERCREDIS

3<sup>ème</sup> PÉRIODE

**Du Mercredi 6 janvier  
au mercredi 17 février 2021**

Réservations :  
du mardi 24 novembre au vendredi 4 décembre

Confirmations :  
du mardi 8 au samedi 12 décembre

**Les formulaires d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com) ou disponibles à l'accueil du JIS**

## VACANCES

DE NOËL

**Du lundi 21 décembre  
au jeudi 31 décembre 2020**

Réservations :  
du mardi 24 novembre au vendredi 4 décembre

Confirmations :  
du mardi 8 au samedi 12 décembre

**Les formulaires d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet [www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com) ou disponibles à l'accueil du JIS**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DU JIS

Durant la période de confinement,  
les bureaux du JIS sont fermés au public.

Vous pouvez nous contacter  
du lundi au vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 18h30

Par téléphone : 04.94.57.81.94

Par email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

### Fonctionnement normal

Lundi fermé.

Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 18h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

# Emploi

## LE JIS RECRUTE !

**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021**

Pour les petites vacances et le périscolaire (matin, soir et mercredi).  
Titulaire du BAFA, ou autres diplômes dans l'animation ou équivalent.  
Envoyez votre C.V et lettre de motivation :  
par mail à : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)  
par courrier : « Espace Pluriel » Bd de la République - 83260 La Crau

## CONTACTER LE JIS

Tél : 04 94 57 81 94

Email : [association@jis-lacrau.com](mailto:association@jis-lacrau.com)

Retrouvez nos informations sur le site internet :  
[www.jis-lacrau.com](http://www.jis-lacrau.com) ou sur Facebook Jis La Crau



**Anne-Marie METAL**  
Adjointe au Maire  
et Conseillère Métropolitaine  
déléguée à la Propreté,  
aux Déchets  
et aux Espaces Verts



## COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La Commune reconduit son opération de collecte des sapins de Noël en mettant des bennes à la disposition des Craurois. Celles-ci seront installées aux emplacements suivants :

### LA CRAU

- ✓ Parking Jean Natte
- ✓ Parking de Lattre de Tassigny
- ✓ Parking de la Salle des Fêtes
- ✓ Rue du Chenin - Résidences Les Maunières
- ✓ Parking de Carrefour Market (côté Patrimoine)

### LA MOUTONNE

- ✓ Parking Maréchal Leclerc
- ✓ Parking Francis Blanc (face au stade) - Vieux Chemin d'Hyères
- ✓ Parc de l'Eolienne - Rue de l'Eolienne

**La collecte se déroulera du lundi 28 décembre 2020 au lundi 25 janvier 2021.**

**ATTENTION !** Seuls les sapins « naturels » pourront être déposés dans ces bennes. Les sapins en plastique ou décorés de neige artificielle devront impérativement être rapportés à la déchetterie ou être sortis devant votre domicile à l'occasion de la collecte des encombrants de votre secteur.

## PLANNING DE COLLECTE DES DÉCHETS PENDANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

### Ordures ménagères

Pour les secteurs habituellement collectés le vendredi, il n'y aura pas de collecte les vendredis 25 décembre 2020 et 1<sup>er</sup> janvier 2021.

⇒ **Ces collectes seront respectivement avancées aux jeudis 24 décembre et 31 décembre 2020 pour les secteurs situés au Sud du territoire :** La Moutonne, La Giavis, Le Chemin Long, La Ruytèle, Clairval, Gavarry, Les Avocats, La Vaille, Les Peupliers, Terrimas, Les Juliens, La Bouisse, Les Bannons, Saint-Augustin

⇒ **Elles seront par ailleurs reportées aux samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 pour les secteurs situés à l'Est du territoire (après la Salle des Fêtes) :** La Gensolenne, La Grassette, Les Mesclances, La Monache, Les Sauvans, Le Collet Long, Le Vallon du Soleil, la Route de Pierrefeu, Maraval

Pensez bien à sortir vos conteneurs la veille au soir ou avant 6h du matin !

### Encombrants et déchets verts

Les collectes du vendredi 25 décembre 2020 et du vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021 sont reportées comme suit :

- ✓ **Pour la zone 16** (Maraval, Montbel), la tournée est décalée au **mercredi 30 décembre 2020**.
- ✓ **Pour la zone 4** (La Giavis, Les Vannes, Terre Noire à La Moutonne), la tournée est décalée au **mercredi 6 janvier 2021**.

### Déchetterie

La déchetterie sera fermée :

- ✓ le vendredi 25 décembre 2020
- ✓ le samedi 26 décembre 2020
- ✓ le vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021
- ✓ le samedi 2 janvier 2021

Elle restera ouverte tous les autres jours (sauf le dimanche) durant la période des fêtes de fin d'année, aux horaires habituels prévus pour le mois de décembre, à savoir : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

## Infos :

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce planning de collecte, vous pouvez contacter:

- ✓ le numéro vert «Allo Mairie» au 0 800 00 30 24
- ✓ l'antenne de La Crau de la Métropole TPM au 04 94 01 56 84
- ✓ l'accueil de la Mairie au 04 94 01 56 80

Nous vous rappelons également que vous retrouvez toutes les infos utiles sur le dispositif de collecte des déchets verts et encombrants, le dispositif de collecte du tri sélectif et sur le fonctionnement de la déchetterie, sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique «Démarches / Environnement».



## RAPPEL IMPORTANT DES CONSIGNES A RESPECTER POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES DECHETS VERTS

Le service de collecte des encombrants et déchets verts doit malheureusement faire face au quotidien au non-respect des consignes élémentaires de la part de nombreux usagers, pourtant rappelées régulièrement dans les pages de ce mensuel. Au risque de nous répéter, il est impératif que chacun veille bien à appliquer ces mesures, non seulement pour permettre la bonne marche du service, mais aussi pour éviter tout surcoût lié à son organisation et à sa gestion ...

### Un découpage de la commune en 16 zones

La collecte des encombrants et déchets verts est effectuée une fois par mois. Le jour de passage est déterminé en fonction de la zone où vous habitez. Vous retrouvez d'ailleurs chaque mois dans le bulletin municipal d'information le tableau récapitulatif des dates précises de passage par zone géographique (voir p.16 pour ce numéro).

### Les consignes à respecter impérativement

- ① Les encombrants et déchets verts doivent être **obligatoirement déposés devant votre domicile** et non dans votre jardin (le personnel de collecte n'est pas habilité à entrer à l'intérieur des propriétés) ni à proximité des conteneurs enterrés ou des colonnes de tri sélectif (ce qui empêche par ailleurs la collecte des déchets correctement entreposés à l'intérieur de ces équipements).
- ② Le dépôt doit être effectué uniquement **la veille au soir du jour de ramassage** correspondant à votre zone, et non les jours précédents.
- ③ Vous pouvez sortir des déchets verts et des encombrants, mais veillant à bien séparer les deux types de déchets. **Si vos déchets sont mélangés, ils ne seront pas ramassés.**

### ATTENTION !

- ✓ Le volume total de déchets à collecter **ne peut excéder un volume de 2m<sup>3</sup>. Le surplus ne pourra être ramassé et sera donc laissé devant chez vous.**
- ✓ **Les déchets du bâtiment** (gravats, céramique, laine de verre, placo, sacs de ciment, carrelage...) **ne sont pas pris en charge** par ce service de collecte et doivent directement être apportés à la déchetterie.

### ④ Concernant les déchets verts :

- ✓ Les déchets verts de type pelouse ou feuillages doivent être obligatoirement conditionnés **dans des sacs jetables**.
  - ✓ Les déchets verts de type branchages ne doivent pas dépasser **15cm de diamètre** et doivent être **conditionnés en fagots de 2m de long maximum**.
- Ce conditionnement est particulièrement important dans les secteurs étroits où l'accès du camion grue n'est pas possible, car le ramassage doit être effectué « à la main » par les agents.



# ESPACE D'EXPRESSION

## ENSEMBLE POUR LA CRAU

<http://epic83.com>

Nous étions présents lors du rassemblement devant la mairie pour rendre hommage au professeur Samuel Paty, lâchement assassiné parce qu'il avait voulu expliquer à ses élèves un des droits fondamentaux de notre République, la liberté d'expression et de critique des idées, pour que chacun de nos enfants puisse se forger une opinion par lui-même, quel que soit le sujet. Ce que le fanatisme obscurantiste ne peut supporter. Restons unis.

Sur un tout autre sujet, comment oublier la crise sanitaire et ses conséquences, quand la maladie frappe la famille, quand l'emploi est menacé, quand on entend les ministres, les professeurs de médecine, les conseils scientifiques... relayés par les journaux, les radios, les télévisions... avec leurs graphiques et chiffres démoralisants.

Nous voyons nos petits masqués, dans les classes ou en ville en file indienne ! Quelles images surréalistes !

Notre vie collective est également perturbée. Les spectacles, les réunions associatives sont par moment possibles (avec respect des règles), parfois interdites...

Et il n'est pas facile de suivre les consignes. Les règles du couvre-feu de début octobre ont été parfaitement détaillées dans le bulletin municipal diffusé début novembre. Mais pas de chance, fin octobre, déjà fini le couvre-feu, place au confinement ! Ce que nous écrivons aujourd'hui (début novembre) sera-t-il encore vrai début décembre ?

Les priorités ? Repousser le virus, sauver l'éducation de nos enfants, maintenir l'activité économique, nos commerces et nos emplois. Même si les directives gouvernementales nous paraissent erratiques, en l'absence de médicaments confirmés et de vaccins, chacun de nous peut agir de façon simple et efficace, en respectant les gestes barrière.

Le moment est à l'unité. S'il y a des comptes à faire, ils seront faits le moment venu.

Les fêtes de fin d'année sont proches. Profitons de ces moments familiaux très forts pour repartir plus forts qu'avant.

Nous vous souhaitons, malgré le contexte, de très bonnes fêtes.

**Vos élus : Maguy Fache - Jean Codomier**



## DON DU SANG

La dernière collecte de l'année 2020 aura lieu à La Moutonne :

**MARDI 8 DÉCEMBRE 2020**

**De 15h30 à 19h30**

Au Club House du Complexe Sportif de l'Estagnol - La Moutonne

Merci aux Crauroises et aux Craurois pour leur mobilisation depuis le début de la crise sanitaire. Toutefois, les besoins en produits sanguins restent constants et les patients continuent à avoir besoin de vous ! Vous pouvez vous rendre en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux ou si vous avez été en contact étroit avec un cas confirmé de Covid-19 au cours des 15 derniers jours. Cette collecte sera bien évidemment organisée dans le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation. Vous pourrez au préalable prendre rendez-vous sur le site internet <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>

### + d'Infos :

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles

Tel : 06.21.89.80.91 (M. VAINGUER)

Mail : [adsblacrau83@gmail.com](mailto:adsblacrau83@gmail.com)

Site internet : <http://sites.google.com/site/adsblacrau>

## PLANNING DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

DECEMBRE 2020 / JANVIER 2021

ZONES	DEC.	JAN. 2021
<b>ZONE 1 :</b> Parc de La Moutonne / L'Estagnol / L'Estalle	Lundi 7	Lundi 4
<b>ZONE 2 :</b> La Pie / La Durande / La Haute-Durande	Mardi 1 <sup>er</sup>	Mardi 5
<b>ZONE 3 :</b> Centre La Moutonne / La Tourisse / Les Tassys / La Bouisse / La Capite	Jeudi 3	Jeudi 7
<b>ZONE 4 :</b> La Giavy / Les Vannes / Terre Noire	Vendredi 4	Mercredi 6
<b>ZONE 5 :</b> Les Cougourdons / Clairval / La Ruytèle / Tamagnon	Lundi 14	Lundi 11
<b>ZONE 6 :</b> Le Petit Tamagnon Les Pious	Mardi 8	Mardi 12
<b>ZONE 7 :</b> Rocade de l'Europe / Les Tourraches / Le Patrimoine Hameau des Pourpres	Jeudi 10	Jeudi 14
<b>ZONE 8 :</b> Les Arquets Sud / Les Levades / Les Goys Fourmiers Les Avocats / Gavarry	Vendredi 11	Vendredi 8
<b>ZONE 9 :</b> Les Arquets Nord / Les Maunières / Jean Toucas 1 <sup>ère</sup> DFL / 22 <sup>ème</sup> BMNA / Les Pinsons / Les Rouges-Gorges	Lundi 21	Lundi 18
<b>ZONE 10 :</b> Les Escudiers	Mardi 15	Mardi 19
<b>ZONE 11 :</b> Les Meissonniers	Jeudi 17	Jeudi 21
<b>ZONE 12 :</b> Les Longues / Notre-Dame / La Mondrive	Vendredi 18	Vendredi 15
<b>ZONE 13 :</b> La Gensolenne / La Grassette / La Bastidette / Le Mont-Redon	Lundi 28	Lundi 25
<b>ZONE 14 :</b> La Monache / Les Sauvans / Le Collet Long	Mardi 22	Mardi 26
<b>ZONE 15 :</b> Le Vallon du Soleil Les Martins	Jeudi 24	Jeudi 28
<b>ZONE 16 :</b> Maraval / Montbel	Mercredi 30	Vendredi 22

### + D'INFOS

- ✓ Pour tout renseignement complémentaire concernant les plannings de collecte, vous pouvez contacter le Numéro Vert «Allo Mairie» : 0 800 00 30 24
- ✓ Toutes les infos utiles et le plan détaillé de chaque zone sont sur le site [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr), rubrique «Démarches / Environnement»



## Rénovez votre logement avec Bien chez soi !

**Le dispositif Bien chez soi permet à tous les propriétaires - occupants, propriétaires bailleurs et copropriétaires - d'améliorer et de rénover énergétiquement leur logement, de réduire leur facture énergétique, de réaliser des travaux d'autonomie ou encore de bénéficier d'une défiscalisation de leurs revenus fonciers.**

Vous êtes propriétaires ? Engagée dans ce programme depuis 2018, la Métropole a mandaté l'opérateur Citemetrie pour vous accompagner gratuitement dans votre projet d'amélioration en vous permettant de bénéficier de l'expertise de professionnels. Suivant votre profil et les travaux à entreprendre, Citemetrie détermine les aides auxquelles vous pouvez prétendre, vous conseille techniquement sur la conduite de votre projet et vous aide à mieux l'envisager en vous orientant vers des artisans labellisés « Bien chez soi ! »  
**+ d'infos :** [www.bienchezsoi-tpm.fr](http://www.bienchezsoi-tpm.fr) - [bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr](mailto:bienchezsoi-tpm@citemetrie.fr) - 0805 69 23 20

## La Métropole TPM lance la plateforme unique d'information aux entreprises

La période que nous vivons est éprouvante et les mesures sanitaires décidées engendrent des difficultés pour tous, commerçants, artisans, chefs d'entreprises de services ou agriculteurs du territoire métropolitain.

Afin de les accompagner dans leurs démarches, la Métropole TPM et les acteurs économiques du territoire, mobilisés depuis des mois, ont regroupé sur une plateforme unique toutes les informations **répondant aux problématiques principales du monde économique** : aides financières, transition vers le numérique, marchés publics, formations, opportunités et appels à projets... Des informations claires et complètes, qui permettront de trouver rapidement le meilleur interlocuteur pour faire face aux difficultés.

### Trouver de l'aide pour les acteurs économiques

✓ **Le médiateur économique territorial** : William Reich  
 04 94 14 76 00 - [William.reich@wanadoo.fr](mailto:William.reich@wanadoo.fr)

✓ **La cellule économique du territoire TPM, joignable par :**

- Une adresse mail unique : [dev.eco@metropoletpm.fr](mailto:dev.eco@metropoletpm.fr)
- Une ligne téléphonique unique : 04 94 93 83 63 (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h)

#ensemble et #solidaires



## Déploiement de l'hydrogène vert sur le territoire

L'hydrogène vert, nouvelle source d'énergie éco-responsable, se développe sur le territoire à travers la SAS Hynomed, nouvelle société de production et de distribution d'hydrogène au service de la mobilité terrestre et maritime. Ce projet de déploiement de l'hydrogène s'inscrit dans la stratégie énergétique durable de TPM, Territoire d'énergie positive depuis 2015 et labellisée Cap Cit'ergie, ainsi qu'à l'échelle du Département et de la Région. Cette société innovante compte trois actionnaires solides : ENGIE Solutions (51 %), la CCI du Var (24,5 %) et la Banque des Territoires (24,5 %). D'ici fin 2022, deux premières stations de production et de distribution d'hydrogène vert seront en activité sur le territoire de TPM, dont l'une sur le site portuaire de Brégaillon abritant un important hub de transport maritime, terrestre et ferroviaire. Ce dispositif permettra d'éviter l'émission d'environ 1 675 tonnes de CO2 par an. Cette station permettra l'avitaillement de 7 à 10 bus hydrogène, environ 50 véhicules utilitaires légers et une navette maritime innovante full hydrogène d'une capacité de 250 passagers : un pas de plus pour rouler et naviguer tout en réduisant l'impact sur notre environnement.



## Décès

Nicole MARTIN veuve CAVALIERI  
 Hélène TOURTIN épouse AMBROGIO  
 Serge CARLIER  
 Carl BELVAL  
 Jean-Paul GILLART  
 Anne-Marie CORDES  
 Albertine RIGAUD veuve SANTIAGO  
 Albert THIVEL  
 Benito ERNANDES  
 Arlina FANTINI veuve VILETTE  
 Thierry TORREGROSSA  
 Pierre FERRON  
 Joseph IANNOLO  
 Roger NAVARRO (époux FERNANDEZ)  
 Roger NAVARRO (époux MONTOYA)  
 Guy MOUTON  
 Angèle FASSI épouse GRAS  
 Henriette GIUSTINIANI  
 Maurice BOURDON  
 Edouard-Jean JORDA

## Mariages

Maxime HAZARD et Marjory FRESCHU  
 Colas ELOUARD et Fanny-Laure DE VISSCHER  
 David TORA et Anne-Catherine DUCLOS  
 Jean-Baptiste LEGRAND et Aurore BASSEZ  
 Cyril PUJADE et Justine TARNAUD  
 Philippe WAILMACQ et Karine EVEILLEAU  
 Gilles RAVIER et Laura GIORDANO

## Naissances

Maëline ALBA  
 Livia BEONA SULTANA  
 Gabriel BRINCIVALLI  
 Elisa BRU BESSUEILLE  
 Mathys CAFFARATTI  
 Léon DESORMEAUX  
 Margaux DUPONT  
 Ezio ETIENNE  
 Léa FREZQUIN  
 Éléna GARNIER  
 Eliot HEIDINGER  
 Magnus JUDAS  
 Nohara KALKOUL  
 Léon MARINO  
 Marcela MARZIN CEBALLOS  
 Marlon RIBAL BÈS  
 Cassie SALVANESCHI  
 Hana SOUAKRI  
 Halia YTA  
 Lise GONDRE  
 James FRACHON

## LES BONNS NUMÉROS

**Mairie** : 04.94.01.56.80  
 Télécopie : 04.94.01.56.83  
 E-mail : [mairie@villedelacrau.fr](mailto:mairie@villedelacrau.fr)

**Allo Mairie !** : 0 800 00 30 24

**Police Municipale** : 04.94.01.56.81

**Gendarmerie** :  
**17** (urgence)  
**04.94.12.15.70** (brigade de Hyères)

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Pharmacies de garde** : 3237

**Dentistes de garde** : 0 892 566 766

**SOS Médecin** : 04.94.14.33.33

## BRITANNIQUES EN FRANCE : quelles démarches après le Brexit ?

Vous êtes Britannique et vous vivez en France ? Dans le cadre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE), vous vous interrogez sur les démarches à effectuer pour continuer de séjourner en France **après la période de transition qui arrive à terme le 31 décembre 2020** ?

Les Britanniques et les membres de leur famille déjà installés en France ou venant y vivre avant le 31 décembre 2020, bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE, pourront continuer de séjourner en France sans titre de séjour et d'y travailler sans autorisation de travail jusqu'au 31 septembre 2021. **La possession d'un titre de séjour sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

Ainsi, les ressortissants britanniques devront effectuer une demande de titre de séjour spécifique « accord de retrait du Royaume-Uni » **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.**

A cette fin, une télé-procédure de demande de titre vient d'être ouverte par les services du Ministère de l'Intérieur. Une fois votre demande validée en ligne et votre dossier instruit, un rendez-vous sera fixé en Préfecture pour sa finalisation (réception de la photographie et prise d'empreintes).

Si vous avez déjà effectué une demande de titre de séjour sur ce site, entre le 9 octobre 2019 et le 31 janvier 2020, vous n'avez pas besoin de refaire une nouvelle demande. Votre demande initiale a bien été prise en compte et sera traitée par la Préfecture avant l'obligation de détenir un titre. Attention ! Même si vous disposez actuellement d'un titre de séjour européen, vous devez effectuer une demande de titre « accord de retrait » en ligne. Votre titre européen ne sera plus valable à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

### Infos :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/>

## ENQUÊTES INSEE

Avec la crise sanitaire, les enquêteurs et enquêtrices de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ne réalisent plus d'enquêtes au domicile des personnes interrogées. Néanmoins, analyser la société et l'économie, tout comme disposer d'indicateurs socio-démographiques, revêt un caractère essentiel en toutes situations et plus encore durant la période actuelle. C'est pourquoi, **l'INSEE poursuit ses enquêtes exclusivement par téléphone ou via internet lorsque cela est possible.**

Avant tout entretien, les personnes enquêtées sont prévenues soit par courrier, soit par mail, soit par SMS. En cas de doute, il est possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via un formulaire de contact disponible sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique « Services / Répondre à une enquête de l'INSEE ») en précisant les nom et prénom de l'enquêteur et le nom de l'enquête. Un retour de mail vous sera fait sous 48 heures. Malgré les circonstances actuelles, il est important que les personnes sélectionnées répondent aux enquêtes. Merci pour votre participation et pour le bon accueil que vous réserverez à l'enquêteur susceptible de vous contacter.

**Infos** : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE CADRE DE VIE AVEC **L'APPLICATION CITOYENNE**

ACCIDENT - DEGRADATION DECHETS - ANIMAL ERRANT VOIRIE / ESPACES VERTS - INCENDIE / INONDATION CAMBRIOLAGE - TAPAGE



Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

## Louis RAVEL évoque dans ces lignes la fête des conscrits et nous parle de son grand père, Martin de l'âne.

Mon grand père, Mathieu TEISSIERE, était très connu dans le village, mais pas forcément sous son nom car tout le monde l'appelait Martin de l'âne. Il habitait dans la rue de Solliès, dans la dernière maison à droite dans laquelle se trouve aujourd'hui un cabinet de dentiste. Martin avait été laitier, possédant quelques vaches, puis se reconvertisse dans le transport avec des mulets, plus tard avec un âne. Il allait dans la colline tailler des faïncines, petites branches de bruyère, puis les livrait aux boulangers qui s'en servaient pour allumer le feu dans leur four. Il faisait aussi le transporteur, par exemple de bois de chauffage, ou de bonbonnes de vin ou d'alcool pour les coopérateurs de la Travailleuse, la coopérative vinicole. Et il s'occupait de son jardin situé au Pont de Terrain, au pied du Mont Redon. En 1968, Martin est décédé dans un accident de la circulation, sur la route de la Gensolenne, alors qu'il cueillait de la salade dans un ruisseau, percuté par un automobiliste qui rata un virage.

Mais si Martin était très connu, c'était à cause, de la fête des conscrits. A l'époque où existait encore le service militaire, les jeunes hommes en âge d'être incorporés dans l'armée se présentaient à une visite médicale, à Hyères,

qui servait à évaluer leur capacité physique à effectuer le « service ». Un avis favorable entraînait une convocation pour les « trois jours » dans une caserne de Tarascon pour y passer des tests qui décidaient de leur incorporation. La fête des conscrits rassemblait ceux qui revenaient de la visite médicale, et qui, aptes ou pas, fêtaient l'évènement de façon aussi arrosée que bruyante. Ils arpentaient le village, multipliant incivilités, bêtises et autres farces, en général bien tolérées par ceux qui en étaient la cible car il n'y avait pas de casse.

Et parmi les cibles de ces farces figurait en bonne place la charrette de Martin stationnée le soir devant sa remise. Les conscrits s'en emparaient pour s'amuser avec pendant la nuit, faire le tour du village, puis l'abandonner quelque part. Le matin suivant, c'est Martin qui faisait le tour du village pour retrouver son bien, une fois posé sur les marches de l'église, une autre fois enchaîné au portail de l'école primaire... Situation immortalisée chaque fois par une belle photo dans le journal République qui valait à son propriétaire un franc succès.

J'ai retrouvé une photo prise aux Escudiers au milieu des années 60, sur laquelle je pose avec deux autres conscrits, Louis PELLEGRINO assis au centre, et Roger TRADZI, debout à droite. Pour revenir à cette photo, l'automobile appartenait à Monsieur BRUNO qui nous l'avait prêtée pour l'occasion. C'est Roger TRADZI, étant le seul à posséder le permis de conduire, qui fut chargé du pilotage. Comme on peut le voir, nous nous étions amusés à la « décorer » à notre façon, la couvrant de graffitis blancs dessinés à la craie, noirs avec du charbon. La seule chose que nous n'avions pas le droit de faire c'était de la cabosser, et de ce côté-là, nous nous en sommes bien sortis. La soirée avait débuté par un repas au restaurant, puis la quinzaine de jeunes gens se sont tant bien que mal casés sur l'automobile le temps d'une nuit blanche passée à chambouler tout ce qui traînait dans les rues, dont évidemment la charrette de mon grand-père, ou à coincer les boutons de sonnettes des maisons avec des bouts d'allumettes. Le tout en faisant le plus de tapage possible, ce qui n'était pas difficile car les gens étaient déjà tirés de leur sommeil par le vacarme du véhicule « poum poum » qui approchait.



Photo de groupe devant le Foyer des Vieux. Martin est debout au centre.



Louis RAVEL, assis à gauche, en compagnie de deux autres conscrits. Louis explique que ce genre de document n'est pas très courant car, à l'époque, il n'y avait pas de photographe à La Crau. Il fallait donc se rendre à Hyères en bus pour acheter une pellicule, y retourner de la même façon pour ramener la pellicule à développer au photographe, puis effectuer un troisième aller-retour pour récupérer les tirages. Ajouté au fait que très peu de gens possédaient des appareils photo, cela explique la rareté des photos au milieu du siècle dernier.



Autre photo de membres de "l'équipe" des conscrits la même année. Visiblement prise de nuit, elle laisse imaginer que le son des clairons a dû provoquer quelques insomnies parmi la population crauroise.

# AU MENU DE LA CANTINE

## RESTAURATION SCOLAIRE



du 30 novembre au 4 décembre

### Lundi

- Betteraves  
*Chou-fleur vinaigrette \**
- Penne colombine **CHEF**
- Croûte noire / Gouda \*
- Corbeille de fruits

### Mardi

- Soupe aux vermicelles
- Braisé de paleron **VF**
- Légumes pot-au-feu
- Emmental **BIO** / Tomme de pays \*
- Corbeille de fruits

### Judi

- Carottes râpées **BIO**
- Filet de colin meunière et citron
- Pommes grenailles aux épices
- Cotentin / Brie \*
- Cocktail de fruits

### Vendredi

- Salade verte
- Raclette
- Petits suisses aux fruits  
*Fromage frais nature sucré \**
- Compote tous fruits

du 7 au 11 décembre

### Lundi *menu végétarien*

- Crêpe au fromage
- Couscous végétarien
- Camembert / Tomme blanche \*
- Corbeille de fruits **BIO**

### Mardi

- Salade à l'avocat / Pamplemousse \*
- Cuisse de poulet rôtie **LR**
- Carottes braisées
- Gouda **BIO** / Bleu \*
- Liégeois au chocolat / Liégeois à la vanille \*

### Judi

- Salade au brie aux raisins  
*Endives en salade et citron \**
- Sauté d'agneau **VF** **CHEF**
- Gratin de butternuts
- Fromage blanc / Fromage blanc cassonade \*
- Cake à la noix de coco

### Vendredi

- Duo carotte navet sauce fraîcheur  
*Chou rouge râpé sauce échalote \**
- Saumonette sauce basquaise
- Gnocchi
- Petit moulé ail et fines herbes  
*Montboissier \**
- Compote de poires

du 14 au 18 décembre

### Lundi

- Salade verte aux croûtons  
*Salade douceur \**
- Sauté de boeuf au paprika
- Polenta gratinée **BIO**
- Edam / Croûte noire \*
- Flan au chocolat / Flan nappé au caramel \*

### Mardi

- Cake aux deux fromages
- Choucroute royale **CHEF**
- Yaourt nature **BIO**
- Corbeille de fruits

### Judi

REPAS DE NOËL SURPRISE  
avec des chocolats MATYASY

### Vendredi *menu végétarien*

- Crème de potiron
- Omelette **BIO**
- Coquillettes à la tomate
- Fondu Président
- Corbeille de fruits

du 19 décembre au 3 janvier

VACANCES  
DE  
NOËL

**BIO** Produit Bio **AB**  
**LR** Label Rouge **LR**  
**VF** Viande / Volaille Origine France   
**CHEF** Recette du Chef  
\* 2<sup>ème</sup> choix  
(Ecoles Élémentaires uniquement)



Attention !  
Ces menus sont susceptibles de modifications  
en fonction des disponibilités des produits et  
des propositions des producteurs locaux

Retrouvez chaque mois le mensuel sur le site : [www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)

La liste des principaux allergènes présents dans les recettes est à votre disposition sur simple demande auprès du service Restauration Scolaire



## INFOS LEGALES

**La Crau, une ville à la campagne**

Décembre 2020

Dépôt légal : janvier 1993

Directeur de publication : M. Christian SIMON

Rédaction, Photos, Dessins : Mairie de La Crau

Création graphique : Mairie de La Crau

Impression : Print Concept

Distributeur : Mairie de La Crau

Imprimé à 9500 exemplaires